

LE DIAG EUROPE

Candidater à un AAP européen individuel

Le dispositif d'accompagnement innovation Diagnostic Europe propose un **accompagnement personnalisé dans la participation aux programmes individuels de recherche et d'innovation financés par la Commission européenne** (notamment EIC Accelerator).

POURQUOI ?

Le Diag Europe s'adresse aux dirigeants souhaitant être accompagné dans :

- Le **montage de la proposition** de projet ;
- Le **dépôt de la proposition** de projet.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de **consultants spécialisé dans le montage de projets européens**. Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance.

POUR QUI ?

- Entreprises **innovantes**
- **Startups et PME indépendantes**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Exclusion : entreprises en « difficulté » selon la définition européenne

QUEL PRIX ?

- **20 000 € HT maximum** pour la prestation
- **Prise en charge à 50%** du montant total de la prestation par Bpifrance



Contact : diageuropa@bpifrance.fr
Pour plus d'informations : [Diagnostic Europe](#)

LE DIAG PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL



Contact : diagpti@bpifrance.fr
Pour plus d'informations : [Diagnostic Partenariat Technologique International](#)

Candidater à un AAP européen/ international collaboratif

Le dispositif Diagnostic PTI propose un **accompagnement personnalisé** dans la participation aux appels à projets R&D collaboratifs intergouvernementaux, européens ou transnationaux.

POURQUOI ?

Le Diag PTI s'adresse aux dirigeants souhaitant être accompagné dans :

- La **préparation du partenariat technologique** (recherche de partenaires européens/internationaux);
- La **rédaction et le dépôt** du dossier de candidature;
- La **négociation de l'accord de consortium et/ ou l'assistance juridique**.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises une liste de **consultants spécialisés dans le montage de projets collaboratifs**. Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance.

POUR QUI ?

- Entreprises **innovantes**
- **Startups et PME indépendantes**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Exclusion : entreprises en « difficulté » selon la définition européenne

QUEL PRIX ?

- **Prise en charge à 50%** du montant total de la prestation par Bpifrance
- Jusqu'à **25 000€ HT** si l'entreprise bénéficiaire est **cheffe de file du consortium**, et jusqu'à **5 000 € HT** si membre d'un consortium



Si vous souhaitez être aidé dans votre recherche de partenaires : [Partner Search](#)